



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010113

N/REF : 2/12/2024 16H58 C:002640 I:31716
V/REF : E75407
V/Email reçu le Lundi 02/12/2024 à 16H58

ALLIADE HABITAT

**Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. 7146
IMMEUBLE : LE QUEBEC
13-23, RUE CLAUDE BERNARD
373, RUE DES REMPARTS
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001
LOCALISATION : ALLEE N 373 RUE DES REMPARTS - PC
MOTIF : INTERVENIR POUR EFFECTUER UN RELAMPING DE LA RESIDENCE
Donneur d'ordre : Mme S. LEMOINE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Relamping

LE 16/12 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CONTROLE ET RELAMPING DE LA RESIDENCE

CONTROLE DES ECLAIRAGES ET APPAREILLAGES SUR LES PALIERS ET DANS LES ESCALIERS
RECHERCHE DE PANNE SUITE A UN ECLAIRAGE QUI NE S'ALLUME PAS AU 1ER ETAGE
VERIFICATION ET CONTROLE PRESENCE TENSION, ABSENCE DE TENSION SUR LE LUMINAIRE, DEMONTAGE DE LA LIGNE ET VERIFICATION DU CABLAGE, REPRISE DU CABLAGE AU NIVEAU DU BAES SUR LEQUEL L'ALIMENTATION DU LUMINAIRE ETAIT REPRISE CAR LE TECHNICIEN QUI A POSÉ LES BAES AVAIT FAIT UNE ERREUR DE CABLAGE, LE NEUTRE ETAIT RACCORDÉ SUR LES CONTACT DE LA TELECOMMANDE DE BAES. REPRISE DU CABLAGE ET REMONTAGE DES INSTALLATIONS. CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE AMPOULE LED STANDARD HORS SERVICE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 16/01/25 à 15H59 Mme S. LEMOINE
SR AB Email envoyé le 27/12/24 à 09H45 Mme S. LEMOINE

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT DU BON DE COMMANDE E63597 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS N'AVONS DONC PAS PU MODIFIER SUITE A NOTRE INTERVENTION



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010113

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	EL1200-H.MO Rech. panne/rep. cablage	1	39,34	78,68
1,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	1	8,13	8,13
TOTAL H.T.				86,81
T.V.A. a 10,00%				8,68
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>95,49</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E75407
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône
BP 80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Margot PEYSSON

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

0212-1658

Prestation Parties Communes				
Bon de régul suite inter du 16/12, Travaux à réaliser entre le et le 16/01/2025				
Votre contact : Sophie LEMOINE				
Bon de régul suite inter du 16/12				
LE QUEBEC (ALH - 7146) 13,23 RUE C BERNARD,373 REMPARTS 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS Intervention d'électricité suivant devis.	86,81	1,00 U	86,81	10,00%
Virement CE			Total HT	86,81 €
30 jours réception fact. (*)			Total TVA	10,00% 8,68 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.			Total TTC	95,49 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR